



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marche au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Matheiu

GAZETTE DE LIEGE.

ESPAGNE.

D'Irun, le 21 mai. — Des désordres assez graves viennent d'avoir lieu à Valladolid, à l'occasion de la fête patronale de cette ville, qui se célèbre tous les ans, le 13 mai, au couvent de *San-Pedro del Regalado*, sur le Duero, à deux lieues de la ville, et où la presque totalité des habitans se rend, comme celle de Paris à Longchamps. La populace effrénée, armée de bâtons, a maltraité plusieurs personnes, dont une vingtaine ont été grièvement blessées; dans ce nombre se trouvent trois ecclésiastiques, qui ont fait les plus grands efforts pour contenir cette multitude; on désespère de la vie de plusieurs des personnes blessées. Le 17, date des lettres qui donnent ces détails, les universités étaient cernées par cette même populace qui appelle les étudiants *negras*, et qui les attendait pour les assommer. Les autorités de Vittoria ont eu assez d'énergie pour faire arrêter sept à huit volontaires royalistes qui ont été les principaux instigateurs des désordres qui ont eu lieu dans cette ville après le départ des troupes françaises.

ITALIE.

Milan, le 18 mai. — On espère ici que les marques de dévouement que les Italiens donnent à l'empereur et à son auguste famille engageront ce monarque à renoncer à ces mesures de rigueur qui ont frappé plusieurs hommes distingués de ce pays. M. de Metternich, nous écrit-on de Paris, a dit à plusieurs reprises que les Italiens seraient bientôt contents. Ce ministre n'ignore pas que le retour de tant de prisonniers illustres au sein de leurs familles serait le sujet du contentement le plus universel. (*Journ. des Déb.*)

ANGLETERRE.

Londres, le 28 mai. — La chambre des lords reprend ses séances aujourd'hui, et celle des communes demain. Le comité des lords pour l'enquête sur l'état de l'Irlande se réunit également aujourd'hui.

— Une proclamation du général Paez, datée d'Achaguas, le 15 mars, au 15^e de la république, révoque la loi martiale mise en vigueur en novembre dernier, dans les départemens de Vénéziuela et d'Apure.

Des circonstances heureuses dit-il, permettent de revenir à l'état des choses qui doit toujours exister, selon les lois de la république.

On voit par la même proclamation qu'une correspondance avec le commandant de la flotille française a fait connaître que son but était, jusqu'à présent, d'appuyer certaines réclamations commerciales; les dernières dépêches du gouvernement général de la république contiennent les assurances les plus satisfaisantes à cet égard.

— On écrit de Sligo (Irlande), 20 mai :

Le discours du duc d'York a produit un effet tout à fait opposé à tout ce qu'on attendait. Il a rappelé au jour l'esprit d'Orangisme qui était à la vérité éteint, mais non subjugué. Un correspondant de Belina mande que les murs de cette ville étaient couverts de placards portant ces mots: Vive à jamais le duc d'York! Point d'émancipation! A bas le papisme! Dans notre ville les habitans paisibles ont été inquiétés pendant deux nuits de la semaine dernière par les cris affreux des orangistes.

— Un vaste et magnifique collège pour les jésuites est sur le point d'être achevé à Gallway, en Irlande. La chapelle a la forme d'une croix dont chaque aile a cent pieds de long. La partie du bâtiment destinée au logement des religieux, est plus commodément et plus élégamment encore arrangée que tout le reste. Le tout est entouré de vastes jardins ornés de bosquets, de grottes, de croix de pierres de différentes formes et grandeurs, et de figures coloriées qui ont l'apparence de magots de la Chine, telles qu'on en voit sur les boîtes à thé. Aussitôt que le bâtiment et toutes ses dépendances seront entièrement terminés, ils seront occupés par quelques gentlemen de *Glengowes* (autre établissement de jésuites dans le comté de Gallway), qui se mettront aussitôt à l'œuvre pour élever la jeunesse du voisinage. (*Globe.*)

FRANCE.

Paris, le 29 mai. — Les personnes qui ont vu les pièces de cinq francs marquées à l'effigie de Charles X, trouvent qu'elles répondent peu au degré de perfection où les arts sont arrivés aujourd'hui. On assure que le coin des pièces d'or, plus défectueux encore que celui des pièces d'argent, n'a pas permis d'en continuer la fabrication, ces pièces ne pouvant s'empiler les unes sur les autres.

— On a l'espoir que l'accident arrivé à M^{rs}. le duc de Damas, le général Curial, les ducs d'Aumont et de Cossé n'aura point de suites dangereuses (*V. Reims.*) Les deux premiers sont restés à Fismes sous les soins de M. Dupuytren, et les deux autres sont à Reims soignés par M^{rs} Alibert, Auvity, Bougen et Thevanot.

— Le procès Roumage, qui devait commencer le 25 mai devant la cour royale d'Orléans, a été remis au 13 juin.

— Des lettres de Cuba, du 15 avril, reçues à Nantes, disent que cette île était en armes parce qu'on s'y attendait à une descente des Colombiens.

— Le navire *l'Ernestine*, venant du Pérou et de Rio-Janeiro, est entré le 26 mai en rivière de Bordeaux: il a à bord l'état-major de l'armée royaliste du Pérou, qu'on dit être composé de 75 personnes.

— Nous avons fait connaître, il y a quelques jours, d'après le *Journal du commerce de Lyon*, les détails de l'enlèvement d'une jeune personne, et les soupçons qu'on avait sur les auteurs de cet enlèvement. La même feuille ajoute aujourd'hui les renseignements suivans :

« L'activité des recherches faites par la mère de Virginie B., n'a point été sans résultat: On a trouvé, dans un cabinet de lecture de Lyon, une note écrite sur un exemplaire du *Journal de Commerce*, à la suite de l'article où est racontée cette affaire. Cette note nommait la personne soupçonnée d'être l'auteur de l'enlèvement. Les démarches qu'on a faites de suite auprès des autorités, ont fait découvrir que la jeune Virginie était dans un couvent de cette ville, où elle a été conduite par suite des insinuations qu'on a employées auprès d'elle. On lui a fait prendre l'engagement d'y rester deux mois après lesquels elle sera libre de sortir. Nous demanderons en vertu de quelle loi il est permis de faire prendre de pareils engagements à une mineure, et si on peut l'enlever à une famille que l'on plonge dans l'inquiétude et la désolation, sous le prétexte du salut de son âme. Les réflexions naissent en foule dans une matière aussi grave; nous sommes fâchés que le caractère de notre feuille ne nous permette pas de développer celles que nous inspire cette affaire, mais nos lecteurs y suppléeront. »

Reims, le 27 mai. — Parmi les travaux qui ont été faits à l'archevêché, on distingue surtout la salle du festin royal.

La table du festin royal est placée au bout de cette salle, et tout près de là on a dressé une tribune où les princesses de la famille royale se placeront pendant le banquet; c'est un usage établi dans l'antique cérémonial du sacre des rois de France.

A côté on a construit en planches et en toile une vaste salle où sera dressée une table de 300 couverts pour le service.

On a vu arriver ce soir, dans cinquante fiacres, toute la musique de la chapelle du roi. On a mis à peu près une heure pour distribuer les billets de logement. Les messieurs et les dames ont été traités militairement; on les a cautionnés chez les bourgeois de Reims.

Du 28. — Ce matin, le roi, accompagné de M. le dauphin et de sa suite est parti de Fismes pour Tinquieux. Les princes de la famille royale y attendaient S. M.

A la descente de Fismes, au moment où les batteries de l'artillerie de la garde, qui étaient placées dans un vallon sur la gauche de la route, firent feu, les chevaux de la voiture où étaient les ducs d'Aumont et Damas, les comtes de Cossé et Curial, se sont effrayés et ont pris le mors aux dents. La voiture a été brisée, M. le comte Curial a eu la clavicule cassée et l'oreille droite coupée par les glaces des stores. M. le duc de Damas a été dangereusement blessé; ils ont été transportés à Fisme, où ils ont été confiés à un des médecins et à M. Dupuytren, chirurgien du roi. M. de Cossé a une forte contusion à la tête; mais il a continué le voyage.

S. M. a couru elle-même un assez grand danger. Un écho très sonore ayant doublé le bruit du canon, les chevaux de sa voiture se sont emportés, et on n'est parvenu que très difficilement à les dompter.

S. M., vivement affectée de l'événement malheureux dont elle avait été le témoin, n'a consenti à se remettre en route pour Tinquieux qu'après s'être assurée que les blessés ne couraient point un imminent danger.

S. M. a trouvé Mgr. le duc d'Orléans à Tinquieux, ainsi que M. le duc de Bourbon. Les carrosses de cérémonie de S. M., ceux de M. le dauphin et des princes du sang se trouvaient à Tinquieux.

Dans le carrosse du roi étaient M. le dauphin et L. A. R. Mgr. le duc d'Orléans et Mgr. le duc de Bourbon.

La haie sur le passage du roi, depuis Tinquieux jusqu'à la ville de Reims, était bordée par la garde royale et la troupe de ligne.

A l'entrée de la ville de Reims se trouvaient les autorités civiles et militaires du département.

Le maire présenta les clefs au roi, qui les prit et les remit à son capitaine des gardes.

Lorsque S. M. a passé l'arc de triomphe qui était à la porte de Tinquieux, le sous-préfet a harangué S. M.

Le roi s'est rendu directement à la cathédrale. S. M. a été reçue sous le dais, à la porte de l'église, par Mgr. l'archevêque de Reims, vêtu pontificalement, et accompagné des évêques de Soissons, de Beauvais, de Châlons et d'Amiens, ses suffragans, et tout le chapitre de son église.

Mgr. l'archevêque a alors présenté l'eau bénite et l'encens à S. M. qui s'est agenouillée sur un carreau; il a reçu des mains d'un chanoine le livre des *Sts. évangiles* qu'il a donné à baiser au roi.

S. M. s'étant relevée, après une courte prière, a été complimentée par Mgr. l'archevêque. Voici un passage de sa harangue:

Après avoir, comme un serviteur fidèle, pris part pendant une si longue suite d'années à tous les événemens de la vie de V. M., je dois aujourd'hui bénir hautement la divine providence qui, dans une cérémonie si remarquable par toutes ses circonstances, m'a destiné à remplir auprès de votre auguste personne la plus belle, la plus consolante des fonctions de mon saint ministère; et je rends grâces à Dieu, la Sagesse éternelle, de vous avoir

inspiré, sire, la grande et religieuse pensée de venir sanctifier la dignité de roi par un acte solennel de religion au pied du même autel où Clovis reçut l'onction sainte; car, dans tous les lieux soumis à votre puissance, sire, tout vous fera assez entendre que vous êtes roi, tandis qu'ici dans ce temple, dans cette cité, berceau de la foi de vos pères, tout vous rappellera que vous êtes chrétien.

Le roi a paru vivement ému, et a répondu à l'archevêque de Rheims. Un chanoine a entonné l'antienne *ecce mitto angelum meum*. Puis dans ce chœur, le roi a été conduit processionnellement dans le sanctuaire.

Arrivé dans le sanctuaire, S. M. s'est placée à son prie-dieu, ayant auprès d'elle les personnes de son service. Les princes étaient placés à sa droite et à sa gauche selon leur rang. (M^{me} la dauphine, Madame duchesse de Berry, et L. A. R. les princesses du sang occupaient une tribune vis-à-vis celle du corps diplomatique.)

Les ministres et les députations ayant pris les places qui leur étaient réservées, Mgr. l'archevêque de Rheims a entonné les vêpres. Les vêpres finies, Mgr. le cardinal de la Fare est monté en chaire et a commencé son sermon en ces termes :

« *Spiritus Domini super me eo quod Dominus unxerit me.* »
« Le seigneur a imposé sur mon front l'onction sacrée, et l'esprit de Dieu est dans mon âme. »
Isaïe, chap. 61.

« Sire, il est au-dessus des rois et des peuples un dominateur suprême dont toute puissance émane. Sa volonté, à laquelle rien ne résiste, forme, élève et fait disparaître les empires de ce monde et ceux qui les gouvernent. Il tient dans sa main les cœurs des dépositaires du pouvoir, et suivant ses desseins impénétrables, il en fait ou des agens de sa miséricorde, ou des agens de sa colère. »

« Mystérieuse et touchante cérémonie ! Dieu lui-même en a fait à la terre le présent céleste; il l'institua dans Israël, l'ordonna à Samuel par la consécration de Saül et de David, la fit continuer par ses prophètes et passer de l'ancien testament dans le nouveau, rehaussée de cette pompe imposante qu'étale le culte catholique et qui embellit les fêtes d'un si majestueux appareil. »

Mgr. le cardinal après s'être attaché à la démonstration des deux points de son discours, a terminé par une invocation à l'Eternel pour appeler sa bénédiction sur le roi et la France.

Après ce sermon, Mgr. l'archevêque a entonné le *Te Deum*, que le roi a entendu debout.

Pendant le *Te Deum*, MM. les aumôniers du roi, avertis et conduits par le maître des cérémonies, ont apporté les présens du roi et les ont posés sur l'autel, à l'exception du reliquaire de la vraie croix qu'un des aumôniers de S. M. a gardé.

MM. les évêques de Soissons et de Beauvais ont conduit le roi à l'autel. S. M. a baisé l'autel.

Le premier gentilhomme de service auprès du roi a reçu des mains de M. l'aumônier de S. M. le reliquaire de la vraie croix, qu'il a remis à Mgr. le dauphin, qui l'a ensuite présenté à S. M.

Le roi est venu offrir à Dieu le reliquaire, l'a posé sur l'autel et l'a baisé.

Après cette cérémonie, S. M. s'est retirée comme à son entrée, et s'est rendue à l'archevêché par la galerie construite à cet effet.

S. M. rendue dans ses appartemens, a reçu des autorités, qui ont été présentées ensuite aux princes et princesses.

La ville a été illuminée le soir. M. le maire et plusieurs autorités municipales ont donné de grands dîners auxquels ont été invités les hauts fonctionnaires appelés au sacre par leurs fonctions ou les lettres closes.

— On lit dans le *Journal de la Marne* le fait suivant :

« Deux bœufs destinés pour la table du roi ont été pesés à la bascule de Neufchâteau. Leur poids est de 6660. Le plus fort a de longueur 10 pieds 6 pouces; de hauteur, 6 pieds et 8 pieds de grosseur. »

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Des côtes de la Méditerranée, le 9 mai. — Suivant les dernières lettres de Constantinople et du Levant, de nouvelles difficultés relatives au départ du capitain-pacha avaient occasionné des réunions journalières du divan, et on assurait généralement que ce conseil s'occupait d'affaires de la plus haute importance, qui restaient impénétrables, même aux agens diplomatiques étrangers. Les ambassadeurs de France et d'Autriche, et le chargé d'affaires russe Minciaki, avaient de fréquentes conférences avec le reis effendi. Le bruit courait que trois puissances avaient offert leur médiation entre la Porte et les Grecs, et que le divan avait répondu que la Porte n'accepterait cette médiation qu'autant que la Grèce rentrerait sous son ancienne domination, moyennant une amnistie générale.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 31 mai. — S. Exc. le commissaire général du département de la guerre a présenté le 17 de ce mois à S. M., les médailles en argent et bronze destinées aux sous-officiers et soldats qui ont douze années de service dans la cavalerie, l'infanterie, l'artillerie et la marine. Cette médaille représente les armes du royaume posées sur un trophée de guerre où l'on distingue les attributs des quatre armes précitées. Au revers sont la couronne et le manteau royal avec un double W. La composition et la gravure de cette médaille font infiniment d'honneur au chevalier Simon, graveur du roi, dont on connaît depuis longtemps la supériorité du burin.

— S. A. R. le duc de Cambridge est parti ce matin à huit heures pour Londres par Calais.

— On apprend qu'ensuite d'un arrêté royal, l'accise sur la mouture, pour le plat pays, et dans les villes qui y sont assimilées, sera prélevée par *amodiation*, à dater du premier juillet prochain.

— Hier matin est arrivé de Paris en cette ville une voiture chargée de lingots en or pour la valeur d'à peu près trois millions de francs qu'on a déposés à la banque.

— Les travaux du canal de Zederik qui doit joindre le Lek à Vianen avec la Linge à Gorinchem, sont tellement avancés, que l'on a tout espoir de voir bientôt ce canal navigable.

— Le nommé Ambroise Mathys, âgé de 51 ans, maître boucher, né à Tirlemont et demeurant à Louvain, s'est empoisonné le 27 mai, si l'on ajoute foi à la déclaration des médecins. On croit que le chagrin d'avoir vu vendre dernièrement ses biens pour dettes résultant de contributions, a porté cet homme à désespoir et à se donner la mort.
(Le Belge.)

LIÈGE, LE 1^{er} JUIN.

Le corps équestre s'est réuni aujourd'hui pour procéder au remplacement de ceux de ses membres sortant des états provinciaux

en 1825. Tous les membres sortants ont été réélus. M. de Grady de Brihmont remplace M. Vandenstein de Jehay, dont il était le suppléant. MM. de Trousset, fils, et Florent de Thiriart, ont été nommés ensuite, en remplacement de M. de Floen Aldercrona, et de M. de Villenfagne de Loën, décédés.

— Le collège électoral du district de Herstal, dans la séance de ce jour, a réélu unanimement MM. J. M. Courard, pour député au *St. ét.* provinciaux, et J. Lains-Laloup, pour suppléant.

— Le *Journal Officiel* publie la loi du 5 mars 1825, formant le titre 18 du livre second du code civil, concernant les privilèges.

— On mande de Stockholm, le 17 mai :

Le comité rassemblé ici pour examiner quelles seraient les dispositions les plus convenables et les plus avantageuses relativement aux rapports de commerce entre la Suède et la Norvège, a terminé son travail et a remis ses propositions au gouvernement. Déjà M. le conseiller d'état comte Wédel-Jarlsberg, M. le capitaine Lassen et M. le consul Meltzer sont de retour à Christiania.

— On mande de la Nouvelle-Orléans, le 7 avril : Des navires arrivés de la Havane rapportent qu'un grand navire a fait côte près de Matanzas, on suppose que c'est un bâtiment belge; il n'y avait personne à bord et le tillac était tout teint de sang. On craint que des pirates n'aient assassiné l'équipage, et n'aient, après, pillé et abandonné le navire.

— Des lettres d'Italie rapportent que l'évacuation du royaume de Naples par les troupes autrichiennes n'est pas encore décidée, mais que le roi fait tous ses efforts pour l'obtenir de l'empereur d'Autriche. Ce souverain doit, dit-on, solliciter de S. M. impériale son assentiment à la publication d'une amnistie générale et à celle de la charte française; il paraît que le royaume de Naples recevra un organisation nouvelle.

— Le gouvernement de Bavière vient de proposer aux chambres un projet de loi très-important. Ce projet, présenté par le conseiller d'état M. de Sturmer, concerne l'introduction de conseils provinciaux dans tous les cercles du royaume. L'opinion publique réclamait depuis long-temps l'établissement de ces conseils, qui sont en vigueur dans la Bavière rhénane, depuis que cette dernière province a été réunie à ce pays.

— Une lettre de Rheims, annonce que la cérémonie du toucher des éperonelles a été supprimée par ordre du roi.

— Nous avons dit que cinquante haches avaient été chargés de transporter à Rheims les musiciens de la chapelle du Roi; on assure qu'il sera payé 22,000 fr. à l'entrepreneur de ce transport.

— A la date du 12 avril la mer d'Azow était encore couverte de glaçons.

— On mande de la Suisse, le 24 mai.

L'article additionnel convenu avec le canton de Lucerne pour la capitulation de Naples, contient la promesse formelle que S. M., immédiatement après la conclusion des capitulations, s'entendra avec les cantons contractans pour les avantages qui doivent leur être garantis dans les importations, et qu'elle ne défendra jamais l'entrée des denrées nécessaires, en tant que les propres affaires du royaume le permettront. Cette rédaction diffère essentiellement de celle qu'on avait donnée; car, un engagement aussi vague laisse tout à l'arbitraire. A cette occasion, on a retiré la défense de s'engager dans d'autres compagnies que celles capitulées par Lucerne.

RENSI GNEMENS SUR L'ÉTAT DU COMMERCE DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Tandis qu'un état voisin, par l'ineptie coupable de ses ministres, ou des raisons de convenance ridicules, voit se fermer devant lui les nouvelles sources de richesses qu'offre le nouveau monde à l'ancien, la nomination des consuls généraux des Pays-Bas dans l'Amérique du sud, vient de prouver encore ce que vaut à une nation un gouvernement éclairé et libéral, et combien le nôtre tient à cœur les intérêts du pays. Aujourd'hui que notre attention se reporte naturellement sur ces états avec lesquels des relations aussi nombreuses qu'utiles ne tarderont pas à s'établir, les renseignements qui suivent, quelque incomplets qu'ils soient encore, sur la situation commerciale de l'Amérique du sud ne peuvent manquer d'être lus avec intérêt.

Le Brésil et tous les nouveaux états de l'Amérique du sud ont besoin de recevoir de l'Europe tous les produits de l'industrie manufacturière, depuis les draps, les divers objets d'habillement et tous les objets de première nécessité, jusqu'à ceux qui tiennent au luxe et aux caprices de la mode. Ces pays ne donnent en échange que les produits de leur sol et ceux d'une culture jusqu'ici très imparfaite.

Fernambouc. — Le port du Brésil le plus rapproché de la ligne équinoxiale, n'offre pas une très grande sûreté aux navires entièrement chargés à cause de sa mauvaise rade. Outre les marchandises européennes dont il a besoin, il manque aussi de froment et de farine, et il donne en échange un coton d'assez bonne qualité, et du bois de teinture appelé *bois de Brésil*.

Tahia-de-San-Salvador. — Est un des meilleurs ports du Brésil et l'un de ceux qui font le plus de commerce avec l'Europe. Les marchandises européennes, et surtout les produits de fabriques anglaises, que les habitans recherchent de préférence, et auxquels ils sont accoutumés, y trouvent un débouché avantageux. Les principaux articles d'exportation sont les sucres, qui sont inférieurs à ceux de la Havane, et même de Rio-Janéiro, mais se vendent à très bon marché. L'exportation ordinaire est de 30,000 caisses et de 40 à 50 quintaux par année. Le café n'y est pas d'aussi bonne qualité, ni aussi abondant qu'à Rio-Janéiro. Le coton est à peu près égal à celui de Fernambouc, mais il se paie plus cher, étant plus rare. Le tabac en feuilles et en rouleaux est à bon marché, et il s'en exporte beaucoup pour l'Europe, surtout pour les ports de la Méditerranée.

Rio-Janéiro, capitale du Brésil, est aussi le meilleur port du royaume, et peut-être du monde. Son commerce en marchandises de l'Europe est très considérable, mais il est entravé par un système détestable de douanes. Outre les obstacles que la mauvaise administration des douanes fait naître, les étrangers, à l'exception des Anglais, doivent payer un droit de 24 pour cent, exigé après des évaluations arbitraires, tandis que les Anglais ne paient que 16 pour cent, d'après des évaluations basées sur leurs valeurs. Les naturels du pays jouissent aussi de ce dernier avantage. Le froment et la farine y manquent ordinairement; mais les Américains des Etats-Unis envoient beaucoup de farine au prix tant en Amérique de 25 fr. par barrique. Les articles principaux d'exportation sont le café de bonne qualité et le sucre, le coton et le tabac. Ces deux dernières denrées s'y vendent plus cher qu'à Bahia et à Fernambouc.

Porto-Alègre et Rio-Grande sont de petits et mauvais ports, situés à l'extrémité méridionale du Brésil. Il s'y consomme peu de marchandises d'Europe, et trois ou quatre mois sont nécessaires pour y charger environ 10,000 cuirs, de moins bonne qualité et qui se vendent à-peu-près aussi cher que ceux de la rivière de la Plata.

Montevideo était autrefois le premier port de l'Amérique espagnole sur la rive orientale de la Plata, et faisait un grand commerce de cuirs et de viande salée avec l'Espagne, depuis 1810. La guerre de la révolution contre l'Espagne causa la dévastation des bœufs, qui fut encore augmentée par les Portugais en 1815, quand ils occupèrent cette place avec une force de 10,000 hommes, sous prétexte d'assurer les frontières du Brésil; aujourd'hui elle consomme toujours quelques marchandises de l'Europe, quelques vins d'Espagne, de la farine, du genièvre de Hollande, ainsi que du verre et du fromage. Les cuirs qu'elle donne ne sont pas aussi recherchés dans le commerce que ceux de Buénos-Ayres, ni en aussi grande quantité.

Buénos-Ayres, autrefois capitale de la vice-royauté du même nom, est aujourd'hui la première ville et le seul port, sur la rive occidentale de la Plata, des provinces-unies, indépendantes de l'Espagne, et régies par un gouvernement représentatif et républicain. Son commerce, depuis sa révolution, devient d'année en année, plus considérable en marchandises de l'Europe, elle consomme et envoie dans les provinces de l'intérieur et dans le bas Pérou. Les articles d'exportation en Europe les plus considérables sont les cuirs de bœuf et de cheval, les crins, les peaux de loutres pour la fabrication des chapeaux, et autres articles d'une valeur inférieure. Le commerce d'expédition pour le Chili et Lima, par la mer, est aujourd'hui d'une grande importance pour Buénos-Ayres, qui sert de point de relâche et d'entrepôt général aux marchandises destinées pour ces pays. Depuis quelque temps le gouvernement a beaucoup favorisé ce genre de commerce, qui offre aux navires l'avantage d'entrer avec leur charge pour essayer le marché, et de sortir pour réexporter les mêmes marchandises, dans le terme de six mois, moyennant remboursement des droits payés, avec déduction de 2 pour cent seulement pour droits d'entrée et de sortie. Les droits des douanes, qui sont les mêmes pour les gens du pays que pour les étrangers, s'élèvent de 5 à 35 pour cent, d'après une évaluation de 10 pour cent au dessous de la valeur réelle de la place, calculée par des négociants. Tout ce qui est bijouterie, or ou argent, compris les montres et d'autres objets analogues, paie 5 pour cent; les soieries de toute espèce, 10 pour cent; les marchandises en fil, laine ou coton, 15; les vins et les eaux de vie, 20 pour cent net, c'est-à-dire, le collage déduit; ce qui est confectionné, comme habits, souliers, etc. 25 pour cent. Le froment et la farine paient par exception un droit fixé sur la valeur de la place, qui diminue toujours en proportion de l'augmentation de cette valeur. Les vins de la Catalogne, de Malaga, les eaux de vie, les huiles, les fruits, les papiers d'Espagne, trouvent encore un débouché certain à Buénos-Ayres. Le commerce de viande sèche salée avec la Havane est aussi considéré comme très-avantageux pour les spéculateurs, qui reçoivent dans ce pays, en échange, des sucres, des cafés et des tabacs à très-bon compte.

Valparaiso est dans la mer pacifique, le premier port du Chili. Ce pays est abondant en grains, froment et eaux-de-vie. Il ne reçoit de l'Europe que des marchandises manufacturées, et donne en échange un peu de cuivre, de l'argent et d'autres métaux précieux. Ordinairement les navires d'Europe qui s'y rendent avec les marchandises, vont sur les côtes du Pérou ou sur d'autres points chercher leurs retours.

Lima peut être considéré comme l'entrepôt général des marchandises qui s'introduisent par terre dans l'intérieur du Pérou, et qui vont par mer dans les autres ports. Outre les marchandises manufacturées que Lima consomme et envoie dans l'intérieur, elle reçoit aussi des grains et surtout des farines qu'elle tire du Chili. Les toileries de fil, les draps fins et les indiennes ou toiles imprimées vont assez bien dans ce pays. Les retours se font en cacao, cuivre, un peu de laine et le plus souvent en piastres.

A. Rogier.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La censure Russe fait chaque jour de nouveaux progrès, elle a senti que la prohibition ou mise à l'index de plusieurs ouvrages, parmi lesquels on en remarque qui ont été dédiés à l'empereur et imprimés même à ses frais, était loin de suffire pour réprimer les progrès alarmans que fait en Russie comme ailleurs, à ce qu'il paraît, la manie de lire et de raisonner; il est surtout une classe de livres d'autant plus dangereuse qu'elle coûte moins et s'adresse en général au peuple, nous voulons parler des almanachs. Une nouvelle instruction du ministère de l'intérieur vient d'y pourvoir: tous les almanachs venant de l'étranger seront désormais soumis à l'examen du comité de censure établi près la direction générale des postes de la Russie. Ce qui nous afflige le plus dans cette mesure, c'est que notre pauvre Malhiu

Laensbergh, déjà proscriit en France, pourrait bien l'être aussi en Russie, non qu'il contienne jamais rien de dangereux pour personne, mais parce que son langage est quelquefois énigmatique, et l'on sait que la maxime des censeurs est: dans le doute, proscription. Y. M.

Pendant que des procureurs devenus ministres et la plupart des annoblis réclament avec une obstination, tout-à-fait chevaleresque, les privilèges dont ils se prétendent dépossédés par un siècle essentiellement roturier, le nombre des anciens nobles qui aspirent à être rangés dans la classe des industriels et des écrivains utiles grossit tous les jours. Nous en avons encore tout récemment fait la remarque à l'occasion de la perte de M. le comte de St Simon, grand d'Espagne de la première classe, petit fils de l'auteur plein de morgue des fameux mémoires, et qui malgré cette origine était si peu soucieux de toute autre gloire que de celle qu'on acquiert par des services personnels, qu'il était parvenu à faire oublier entièrement sa noblesse.

M. le vicomte d'Andelarre, qui s'intitule tout simplement propriétaire de forges, paraît vouloir suivre, au moins en partie, l'illustre exemple du comte de St Simon, en rendant des services à l'industrie; il vient de publier une brochure qui a pour titre: *Des lois sur les mines*. Une introduction historique fort intéressante a pour principal objet de faire voir l'influence de la découverte des métaux sur la civilisation. Le reste de l'ouvrage en examinant la législation existante indique les changemens que nécessitent les progrès de l'industrie et l'état actuel de la société. Nous n'avons jusqu'à présent aucun ouvrage de théorie remarquable sur cette matière; nous en faisons une mention spéciale parce qu'il peut être très utile pour nos provinces et principalement pour celles de Liège et Namur. Y. M.

La vogue des résumés historiques ne se ralentit pas malgré les attaques de quelques journaux et plusieurs essais moins heureux que les autres. M. Armand Carrel jeune officier en retraite vient de débiter par un résumé de l'histoire d'Ecosse, que l'on dit fait dans un esprit de modération et d'impartialité et avec un mérite de style qui rappellent souvent la manière dont M. Thierry a écrit son histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Y. M.

La police de Paris a saisi l'histoire abrégée du sacrilège de M. Duloiret.

Le plus célèbre violon de l'Italie est le napolitain Paganini, mais la conduite de ce virtuose est aussi extraordinaire que son talent. Lorsqu'il a donné une *Academia*, qui toujours lui rapporte beaucoup d'argent, il disparaît pendant deux ou trois mois sans qu'on ait jamais pu deviner où il se cache. Sa dernière disparition a été beaucoup plus longue, et le bruit de sa mort avait attristé les napolitains. On la croyait donc certaine, lorsque dans les derniers jours d'avril, on lut dans toutes les rues:

Academia di Violino. — Il celebre professore Paganini, etc.

Cette résurrection fit à Naples une véritable sensation. Paganini était épris d'une jeune paysanne de la terre de Labour; il allait passer son tems sur les bords délicieux du Carigliano qu'elle habitait, et s'y cachait sous un autre nom. Dans sa dernière escapade, il a pris le parti de se marier, et il est revenu à Naples avec sa femme et son violon.

Mlle Jamet passe du théâtre de Verviers à celui de Mons. Elle terminera demain ses débuts à Bruxelles par le rôle de la *Festale*.

M. Guerette, pharmacien en chef de l'hôpital de Toulouse, vient de publier une observation qui diminuera beaucoup le prix d'un médicament très cher et d'un fréquent usage, le *quinin* que l'on extrait du *quinquina*.

M. Guerette a reconnu que ce principe reste dans le marc des *quinquinas* épuisés par la décoction dans l'eau ou par l'infusion dans l'esprit de vin ordinaire. On l'en retire presque immédiatement par par de l'alcool à 36 degrés, ou par de l'eau acidulée avec de l'acide sulphurique. Y. M.

CHANT D'UNE MÈRE SOULIOTE.

L'original de cet hymne, composé en grec moderne, se trouve dans un journal anglais. On sait qu'à l'approche d'Ali-Pacha, les mères Souliotes, prenant leurs enfans dans leurs bras et les pressant contre leur sein, se jetèrent toutes du haut de leurs rochers dans les précipices, où les soldats d'Ali retrouvèrent leurs cadavres. Le poète suppose qu'avant de se livrer à cet acte de désespoir, l'une de ces mères prononça l'hymne suivant:

« Tu tressailles, mon fils, mon seul enfant, seul amour de ta mère; tu souris à la vue de ces armes qui étincellent à travers ces oliviers! Tu ne sais pas, ô toi que mon sein a porté, que mon sein a nourri; tu ne sais pas qu'ils ont tué ton père! Voici les meurtriers de ton père! »

C'est ainsi qu'elle parlait à son petit enfant. On la voyait sur le pic le plus élevé des montagnes, se montrer pâle et fière, l'œil étincelant, la bouche contractée par un sourire qu'inspirait la terreur.

» Enfant, ils approchent, ils viennent de passer le torrent. Malheur à nous, malheur à nos montagnes, malheur à nos foyers! Là où je chantais encore hier pour endormir ta faiblesse, mon sang et le tien vont baigner la terre! »

Et cependant de colline en colline, le bruit des cymbales se mêlait au hennissement des chevaux; et à travers l'étroit passage, le roulement du tambour semblait s'approcher de la mère et de l'enfant.

« Ah! mon fils, voici l'instant; tu souris à ce bruit des armes, un rayon du courage de ton père étincelle dans tes jeunes regards! Tu fus libre à ta naissance, viens, viens; tu seras libre à ta mort. »

Elle s'élança de ce sommet escarpé; un cri de son enfant fut emporté par la brise, on n'entendit plus rien que les clairons des vainqueurs.

(Pandore.)

INVENTION ANGLAISE. *Bottes de bois*. — James Holland, cordonnier de York, vient d'obtenir un brevet d'invention pour une nouvelle espèce de bottes et de souliers. Ces nouvelles chaussures sont faites presque entièrement de bois, et les parties qui doivent se prêter aux mouvemens du pied et de la jambe sont unies entr'elles au moyen de gonds d'acier, très minces maîtres solides. Le bois acquiert toute la flexibilité nécessaire par une solution d'eau de chaux, et ensuite par une saturation d'une espèce particulière d'huile. Ces chaussures sont à l'épreuve de l'humidité. L'inventeur paraît leur donner cette précieuse qualité en employant une doublure intérieure, d'un tissu de son invention, fortement imprégné d'une substance résineuse et aromatique.

L'importation de cette découverte serait extrêmement précieuse pour notre ville de Liège où les cuirs les plus vieux et les plus épais ne résistent pas à l'humidité habituelle de nos rues pendant l'hiver. Y. M.

COMMERCE.

Des avis de Charlestown du 19 avril, annoncent qu'il règne une grande activité dans les affaires, et que les nombreuses demandes que l'on a reçues de Liverpool et de plusieurs villes manufacturières d'Angleterre ont fait hausser le prix des cotons à un taux extraordinaire.

BOURSE D'ANVERS, du 31 mai.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 174 p. 070 de perte; le Londres court s'est placé de 3974 172 à 3975, et le papier à deux mois à 3972 172; le Paris a été demandé au pair, le papier à terme a été peu recherché; il ne s'est rien traité en Francfort; le Hambourg court s'est fait à 35 178, le papier à terme manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 55 caisses sucre Havane blond à fl. 25 3/4, en entrepôt.

Arrivages du 30 mai.

Le trois mâts sarde la Felice, cap. Claude Faissole, van. de Bahia, ch. de café, sucre et 800 cuirs.

Départs, du 31 mai.

Le trois mâts américain Maine, c. Davis, all. à Sumatra, sur lest.
Le koff national vrouw Annegina, cap. Potjewyd, all. à Leith, ch. d'écorces.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 29 mai.

Dette act., 59 174 172 378; différée, 1 178 1 3716 1 5732. Bill. de chance 34 172 35 172; Syndicat d'amortissement, 99 172 374 578; Rent. remb., 88 88 172 378; Lots d°, 95 97. Actions de la société de commerce, 103 174 374 172.

CHARADE.

Censeurs, dont les ciseaux mutilent maints écrits,
Du nom de mon premier craignez d'être flétris.
Sous un pesant fardeau, marchant d'un pas tranquille,
Mon second vient pourvoir les marchés de la ville.
De mon entier l'ombrage protecteur
Offre un asyle cher à qui fuit la chaleur.

Le mot de la dernière charade est *charbon*.

TEMPÉRATURE DU 1^{er} JUIN.

A 9 h. du mat., 10 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 15 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Rue Grande-Bèche, n. 1168, à Liège, fabrique de pierres artificielles pour aiguiser les couteaux, les faux et autres tranchants; ces lithogènes artificielles sont extrêmement avantageuses sous le rapport de la promptitude et de la perfection des tranchants obtenus à l'aide de cette invention nouvelle. L'inventeur garantit la bonne qualité.

Au n^o. 480, rue Hors-Château, on demande une fille de quartier qui sache bien laver et servir à table.

Mardi 14 juin 1825, à deux heures précises de l'après-dînée, MM. les mayeur et échevins de la commune de Gracemontegnée, dûment autorisés, feront procéder, par le notaire BERNARD, à la vente aux enchères et à l'extinction des feux, de dix parcelles de terrain communal situées à Montegnée. Et c'est conformément au cahier des charges que l'on peut voir à la mairie de cette commune où la vente aura lieu.

Le même notaire est aussi chargé de la vente d'une très-jolie maison de campagne avec grands jardin et vergers, situés à 2 1/2 lieues de Liège. On pourrait échanger cet objet contre des terres labourables situées dans la province de Liège. S'adresser aussi à Mr. FRÉSART, rue devant Sainte-Croix, à Liège.

Pharmacie à vendre à Tongres, sur la Plaine, n. 126.

A louer une belle et spacieuse maison, bâtie à neuf, située au quai de la Sauvenière, n. 810, avec remise, etc. S'adresser rue Neuvise, n. 962.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

VERCKEN frères, restent présentement au n^o 46, rue Vinave-d'Ile.

(380) Le 16 juin courant, à deux heures de relevée, Mr. Dechamps, avocat, syndic définitif à la faillite du Sr. Max. J. Vincent, ci-devant négociant à Liège, à ce autorisé par M. le juge-commissaire, fera vendre aux enchères publiques, par le ministère de M^e DUSART, notaire à ce commis, et par-devant M. le juge-de-paix des quartiers du nord et de l'est de cette ville, en son bureau rue Neuvise, n^o 939, trois maisons contigues sisés à Liège, au lieu dit *Trou Bottin*, rue des Ecoliers, cotées 189, 190 et 191.

(363) *Magasin à prix fixe en gros et en détail.*

Le Sr. J. Fr. COULON, négociant, domicilié à Bruxelles, est présentement déballé rue Souverain-Pont, n. 316, à Liège.

P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, vient d'ouvrir un dépôt d'eau-de-vie indigène, en gros et en détail, de la fabrique de M. R. Hermans, breveté de S. M. le roi des Pays-Bas.

A louer présentement une belle maison de commerce, rue St. Hubert, n^o. 602, composée d'une boutique, quatre pièces au rez-de-Chaussée, sept au 1^{er} et 2^e étage, grenier, belles caves, et sortie par derrière. S'adresser rue Vinave d'Ile, n^o 43.

A vendre ou louer une maison de commerce située rue Pont-d'Ile, n^o 26, occupée par le sieur Fabritius. S'adresser à ladite maison ou au notaire PARMENTIER.

(375) Vendredi, 3 juin 1825, à 3 heures de relevée, on vendra aux enchères, chez M. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, à Liège, ce qui suit, provenant d'une succession acceptée par des mineurs, sous bénéfice d'inventaire:

800 litrons esprit de Montpellier.

1050 litrons de genièvre.

891 litrons vin saint Gilles, 1824.

800 litrons eau-de-vie.

1 pièce vin muscat.

1 pièce Tavel., 1824.

3 pièces vin ordinaire.

1 pièce Bordeaux, côte 1821.

1 pièce vin de Moselle.

1 pièce vin de Rhin.

250 bouteilles vin Vosne, 1818.

250 idem Nuits, 1818.

250 idem Nuits, 1819.

229 idem eau-de-vie Cognac.

Le lendemain, samedi, à 3 heures de relevée, à la maison n^o 54, rue saint Séverin, à Liège, on vendra les meubles d'une succession, consistant en tables, chaises, batterie de cuisine, literie, linge, porcelaine, etc. *Le tout argent comptant.* Signé PAQUE, notaire.

(357) DÉCÈS MILITAIRES.

Au bureau de l'agent D'HENRY, derrière l'église St-Bavon, n^o 26, à Gand, on peut prendre communication des registres contenant les noms de plus de 34,000 hommes qui, durant les dernières guerres, sont morts étant au service militaire de France, et desquels on peut produire les actes de décès en due forme. L'on y obtient également des renseignements positifs, constatés par pièces authentiques, sur le sort des Belges au service militaire de France, antérieurement à 1815, et desquels l'on n'a reçu aucune nouvelle jusqu'à ce jour. Les lettres doivent être affranchies.

A PRIX FIXE.

F. GASQUY, négociant, rue Féronstrée n^o 585, vient de recevoir une grande quantité de marchandises.

Cotons suisses et autres en dessins les plus nouveaux, gingams rayés, mousselines imprimées, cotonnettes en tout genre, linge de table, service de table damassé, toile fine, coutils, courtpointes, tapis de table et de pieds et beaucoup d'autres articles d'aunage qu'il débite aux prix les plus modérés possibles.

On trouve aussi chez lui un assortiment de plumes à lit, première qualité.

(369) Tous clamans droits à la succession de feu Marie-Magdelaine Fraiture, décédée à Liège, le 8 avril 1825, sont invités à déposer leurs titres de qualification chez M. PAGNOUL, à Liège, rue du Verdbois, n^o 369.

(1) *Vente de meubles pour cause de départ.*

Le vendredi 3 juin, à deux heures de l'après-midi et jours suivans, s'il y a lieu, Mde. veuve Wagemann fera vendre tous ses meubles en sa demeure, à Liège, Place-Verte, n^o 42, par le ministère du notaire BERTRAND, consistant en chaises, tables et chiffonnières en bois d'acajou, et une quantité d'autres meubles en bois de chêne et de cérisier; plus, une forte partie de vin du Rhin, de Bordeaux, de Bourgogne, etc. Les meubles ne pourront être vus que dans la matinée du jour de la vente.

Vente de meubles après décès.

Le notaire BERTRAND vendra au plus offrant, le mardi 7 juin, à une heure de l'après-midi et jour suivant à la même heure, s'il y a lieu, en la maison de feu la dame V^e Planchar, sise rue Basse-Chaussée, en lieu dit Aus et Molin, n^o. 96, une très forte quantité de meubles en bois de chêne, tels que secrétaires, commodes, garde-robes, tables, chaises et bois de lit, porcelaines, ustensiles de cuisine, etc. Argent comptant.

Vente d'un Mobilier considérable à Juslenville, près Theux.

Les héritiers de M. Edmond Fyon feront exposer en vente audit lieu de Juslenville le 7 juin prochain et jours suivans, les meubles et effets provenant de la succession consistant en bois de lit, literies, tables, commodes, canapés, chaises et fauteuils bourrés; un piano à 5 pédales de J. Walther et fils de Vienne; beaucoup de ces meubles sont en acajou; glaces de diverses dimensions, lustres, pendules, vases et lampes en albâtre, service de table en fayence anglaise, verres et cristaux; 5 aimes de vin, Rhin et Moselle; un beau billard, une pompe à incendie avec leurs accessoires, une quantité de vins en bouteilles de diverses qualités; plusieurs belles gravures; 2 birouges, harnais, selles et brides, batterie de cuisine; charrette, tombereaux et autres objets. Argent comptant.

(363) A louer un beau château et une belle maison de campagne près de Liège, avec bosquets, jardins, vergers, droits de chasse. S'adresser à Liège, rue Sœurs-de-Hasque, n^o 284, ou à M. PIRET, avoué, rue des Carmes, n^o 296.